



DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ISTRES

n°143-2024

OBJET :

Approbation de l'avenant à
la convention pluriannuelle
d'objectifs entre la LPO
PACA et la commune de
Miramas – Programme
d'actions 2024 -
Autorisation donnée à
Monsieur le Maire de signer

VOTE :

POUR :

32 (30 « Pour Miramas » + 2
« Miramas avec vous »)

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le 28/06/2024

ID : 013-211300637-20240624-143_2024-DE



MAIRIE DE MIRAMAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
MIRAMAS

Séance du 24 juin 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre juin à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Régine SONZOGNI – Jean Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Ali BOUZELMAT – Hatab JELASSI – Nadia ALI – Gérard GERON – Errol FERRER

Etaient représentés : Mesdames et Messieurs,

Fadela AOUMMEUR par Christian PEYRO
Géraldine BUTI par Bernard GOUDILIERE
Maryse RODDE par Christiane LEYDER
Martine ARFI par Olivier JULIEN
Christophe CAILLAULT par Gérald GUILLEMONT
Margarita ACKE MELO par Monique TRINQUET
Jérémy PARDIES par Laëtitia DEFFOBIS

Etaient absents : Madame et Monsieur,

Viviane ROYER
Romain TONUSSI

Siège vacant : Monsieur,

Nicolas Franck CHALENDAR Conseiller démissionnaire à partir du 18/06/2024 à 20h13, procédure de remplacement en cours.

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS

OBJET : Approbation de l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la LPO PACA et la commune de Miramas – Programme d'actions 2024 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer

La ville de Miramas entend soutenir le programme de sciences participatives de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) PACA, avec laquelle elle a noué un partenariat à travers la convention trisannuelle 2023-2025 approuvée par délibération n°148-2023 du Conseil municipal du 11 octobre 2023.

La LPO PACA développe des actions concrètes en faveur de la biodiversité menées à partir d'une réflexion globale et locale.

Ainsi, l'association contribue à l'amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel, mais surtout, à promouvoir la circulation des informations et la communication d'expériences autour de la préservation de la biodiversité en contexte naturel, périurbain et urbain, auprès des acteurs du patrimoine naturel, des écoles et du grand public.

Un tel dispositif permet aux miramasséens de s'impliquer dans la protection et le maintien de la biodiversité en ville.

Le programme des actions 2024 « Promouvoir la biodiversité » est détaillé dans l'avenant joint en annexe.

Il s'articule autour de trois grands axes :

Axe 1 : Améliorer les connaissances naturalistes et évaluer les enjeux

Axe 2 : Informer, sensibiliser, éduquer et former tout type de public

Axe 3 : Mobiliser pour mieux préserver la biodiversité

La Ville de Miramas s'engage à :

- relayer toutes les actions sur la commune de la LPO PACA auprès des publics visés ;
- octroyer une subvention de 2 500 € à l'association LPO au soutien des actions pour 2024.

L'avenant précise également les modalités d'exécution techniques détaillées du programme d'actions.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de pluriannuelle d'objectifs entre la LPO PACA et la commune de Miramas joint en annexe ;

- d'octroyer une subvention annuelle à 2 500€ à la Ligue pour la Protection des Oiseaux PACA au titre de l'année 2024 ;

- de dire que la dépense sera imputée sur le budget de la Commune chapitre et article correspondants ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la délibération, l'avenant et tout document y afférent.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le 28/06/2024



ID : 013-211300637-20240624-143_2024-DE

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention de pluriannuelle d'objectifs entre la LPO PACA et la commune de Miramas joint en annexe.

APPROUVE l'attribution d'une subvention annuelle à 2 500€ à la Ligue pour la Protection des Oiseaux PACA au titre de l'année 2024.

- **DIT** que la dépense sera imputée sur le budget de la Commune chapitre et article correspondants.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la délibération, l'avenant et tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 28/06/2024

Le Maire
Conseiller métropolitain
Acte signé le 25 juin 2024

Frédéric VIGOUROUX

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, la saisine pourra notamment s'effectuer par voie de dématérialisation depuis le site internet www.telerecours.fr